



Urbanisme dans le 77 zone uc

Par **Lydia2810**, le **21/11/2016 à 16:12**

Bonjour rnjAi acheter un terrain en zone uc au niveaux du cadastrernApparament jaurais le droit de construire sous certaine codition mais la mairie veule rien savoir rnDonc jaimerai avoir plus de reinseignement rnrnCordialement

Par **talcoat**, le **22/11/2016 à 19:20**

Bonjour,rnNON au stade du renseignement, pas besoin d'avocat...rnrnIl faut consulter le règlement de zone du document d'urbanisme POS-PLU (il ne s'agit pas du cadastre) pour connaître les possibilités de construction.rnLe service de l'urbanisme de la commune devrait vous donnez ces renseignements.rnIl est également possible de faire une demande de certificat d'urbanisme afin d'avoir une réponse écrite.rnCordialement

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016 à 10:53**

Re bonjour rnMerci de mavoir repndu rnUN niveaux du plu on na le droit de construire a certaine condition ,donc on ma conseiller de prendre un architecte rnMais ce terrain etais constructible la 10 ans rnLa mairie ne veut pas d'habitants sur ce terrain en motif quil veule le mettre en zone de loisir rnmais au niveaux du casdastre et du plan local d'urbanisme on na le droit de construire quel demarche vous me conseiller ?rnDE plus il y a l'eau et je suis entouré de maison

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016 à 11:49**

Ps au niveaux de mon notaire lacte notarial il a marque section am rnEt au niveaux du cadastre c'est uc,rn de plus jai 2 jai 2 entre sur ce terrain ,rnAprès le notaire ma dit quil avais une annexe de 1956 disans quil etais intersit de construire le probleme cest que cette annexe et ilisible rnEt pour temps.les voisin mon dit que ce terrain etais constructible au part avant mais que la dame avais eu des souci famiale donc pour quoi il non jamais construit
rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **24/11/2016 à 13:10**

Bonjour,rnUne zone UC est constructible selon des degrés de contraintes.. Voir UC1, UC2, UC3....rnrnAvez avez vous en main, non pas le PLU, mais le règlement du PLU de votre commune ?rnAvez vous un écrit de la mairie ?

Par **talcoat**, le **24/11/2016 à 15:49**

Pour être précis, il s'agit du règlement de zone du PLU qui ne doit pas être confondu avec le cadastre!rnDeplus pour avoir une réponse écrite de la mairie, il faut faire une demande de certificat d'urbanisme...